



## BUREAU SYNDICAL

Mercredi 4 octobre 2023

### Procès-verbal

-----

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 4 octobre 2023 à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 28 septembre 2023. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

#### Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. François DUMON	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
M. Bernard BAUCHER	4 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 <sup>e</sup> Membres du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 <sup>e</sup> Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),
M. Patrick BARNIER	1 <sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

#### Étaient excusés :

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Irène FÉLIX	3 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Yann GALUT	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 <sup>e</sup> Membre du Bureau.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Fabrice CHABANCE est désigné secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 21 juin 2023**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 21 juin 2023.

**Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.**

#### **1. Avis sur le projet de SCoT du Pays Berry Saint-Amandois**

Monsieur BRETEAU explique que le PETR est limitrophe du périmètre du Pays Berry Saint-Amandois et qu'il est donc personne publique associée dans le cadre de l'arrêt de son SCoT.

*Suspension de la séance.*

Un diaporama est projeté et présenté par les services. Il a pour objet de décrire le projet de SCoT, le projet d'Aménagement stratégique, l'organisation du territoire, les éléments prospectifs, à savoir le logement et le foncier, les points de convergence et les questionnements possibles.

*Reprise de la séance.*

Monsieur BRETEAU trouve que ce projet est optimiste en matière de démographie. Il rappelle les différents types d'avis qui peuvent être émis. Il propose d'émettre un avis favorable avec recommandations sur les deux points suivants :

- la lutte contre l'artificialisation s'avère modeste sur le développement économique
- le besoin de clarification quant au site de Levet et de l'« opportunité de valorisation de l'infrastructure autoroutière » qui y est identifiée car certaines communes veulent un échangeur et d'autres ont délibéré contre.

Monsieur FOURNIÉ donne des éléments sur la ligne ferroviaire Bourges / Montluçon.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :**

- **d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays Berry Saint-Amandois ;**
- **de faire les recommandations suivantes :**
  - o **clarifier les objectifs du projet concernant le site de Levet et l'« opportunité de valorisation de l'infrastructure autoroutière » qui y est identifiée ;**
  - o **étudier la manière dont le développement économique peut davantage contribuer aux objectifs globaux de sobriété foncière, au regard de la consommation foncière calculée sur la période de référence.**

*Arrivée de Monsieur BARNIER.*

**2. Opération « Ville à Joie » - Tournée 2023 – Actualisation du plan de financement**

Monsieur le Président rappelle que cette opération a été lancée l'année dernière. Il explique que suite au bilan de la première année le PETR a décidé de reconduire l'opération et que les Communes étaient très motivées. Il précise que le plan de financement envisagé en début d'année a dû être actualisé au regard des réponses obtenues. Il décrit alors le nouveau plan de financement :

Plan de financement -Ville à Joie – 2023-2026 (3 ans)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Tournée de 15 dates	115 200 €	A VOS ID Région CVL	57 600 €
		FATIS 2023	6 400 €
		AAP CAF 2023	3 700 €
		Autofinancement PETR	47 500 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>115 200 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>115 200 €</b>

**Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les demandes de subventions et / ou d'appels projets auprès des partenaires identifiés, conformément au plan de financement ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**3. Financement du Contrat Local de Santé (CLS) pour 2024 – Agence Régionale de Santé (ARS)**

Monsieur GROSJEAN présente les trois rapports sur le financement du CLS. Il présente l'objet du financement et le plan de financement suivant, commun aux trois rapports :

Plan de financement -Contrat local de Santé PETR Centre Cher - 2024			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coûts Salariaux	52 500,00 €	Conseil Régional Centre Val de Loire - CRST	16 500,00 €
Coûts indirects (15%)	7 875,00 €	Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire	25 000,00 €
		Caisse d'Allocation Familiale du cher - Mission référent REAAP	6 000,00 €
		Autofinancement PETR	12 875,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>60 375,00 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>60 375,00 €</b>

**Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :**

- **d'approuver la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), conformément au plan de financement ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **4. Financement du Contrat Local de Santé (CLS) pour 2024 – Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

**Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :**

- **d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), conformément au plan de financement ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **5. Financement du Contrat Local de Santé (CLS) pour 2024 – Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

**Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de :**

- **d'approuver la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Cher (CAF) conformément au plan de financement ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **Actualités du CLS**

*La séance est suspendue.*

Les services présentent un diaporama ayant pour objet de revenir sur le calendrier du second semestre et de faire un focus sur l'opérationnalité du CLS avec la 1<sup>ère</sup> édition des semaines sur la santé mentale et le colloque « Végétalisation des cours d'école : effet de mode ou levier du bien grandir ? ».

Monsieur GROSJEAN invite chacun à communiquer sur ces actions à venir.

*Reprise de la séance.*

Monsieur PESKINE revient sur la végétalisation des cours d'écoles. Il précise que 25 communes étaient représentées au colloque évoqué à l'instant, ce qui lui paraît considérable pour un sujet non obligatoire. Par ailleurs, il indique qu'une réunion a eu lieu ce matin et qu'elle confirme le manque d'informations existant au niveau des coûts, des subventions... Il explique que les partenaires sont très motivés mais il manque quelqu'un qui endosse un rôle de moteur. Il pense que le PETR aurait un rôle à jouer et que cela serait porteur pour sa visibilité.

Monsieur FOURNIÉ explique en quoi cette réunion résume le rôle d'un PETR.

Monsieur PESKINE remercie les organisateurs de ce colloque et précise qu'un autre colloque aura lieu en février prochain.

Les Membres du Bureau ont pris acte de cette communication.

**6. Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 «  
PETR CENTRE-CHER »**

Monsieur DUMON présente le projet à étudier et la subvention sollicitée.

Monsieur FOURNIÉ explique que ce dossier a été reporté au niveau de la Région car cette dernière n'est jamais citée en tant que financeur alors qu'elle fait partie des financeurs principaux. Il indique que la Présidente du Syndicat a été invitée à le contacter et ne l'a pas encore fait. Il souligne que le dossier ne sera donc pas validé en l'état actuel des choses et propose de le reporter.

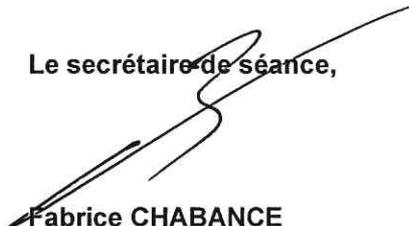
Monsieur le Président trouve qu'il est normal de respecter les financeurs et propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de la reporter à un Bureau Syndical ultérieur.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de la reporter à un Bureau Syndical ultérieur.**

-----

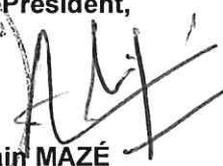
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h47.

Le secrétaire de séance,

  
Fabrice CHABANCE



Le Président,

  
Alain MAZÉ